

Image not found or type unknown



Consolidation civi indemnisation.

Par **Sté20**, le **15/03/2019** à **20:45**

Bonjour je dois être prochainement consolidé auprès de la civi après avoir été victime d'une agression après avoir subi 15 opérations de la jambe gauche. j'aimerais savoir si il est possible et simple de rouvrir le dossier après être consolidé car je dois être encore opéré prochainement de la jambe droite car j'ai 7 cm de différence de longueur entre les 2 jambes consécutives à cette agression. merci. bonne journée